

Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du 7 février 2013

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à dix huit heures trente, sous la présidence d'Anny FLINTHAM-WALLET, Maire de Plachy-Buyon.

Etaient présents (Maire et Adjoints puis ordre alphabétique) : Anny FLINTHAM-WALLET, Christiane HERBET, Jean-Paul VORBECK, Lionel NORMAND, Jean-René FLAMANT, Chantal BACHELAY, Jean-Pierre De SAINT-ACHEUL, Martine FAUQUEMBERGUE, Marie-Françoise FELLER, Jean-Pascal JORON, Emmanuel MAITRE.

Etaient absents : Yann DELAHAYE, Gary SZUMNY.

Absent excusé : Paul MARTICHO.

Madame Christiane HERBET a été désignée secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte rendu du 29 novembre 2012

Sans remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Mandatement travaux de voirie 2012

Présentation par Madame le Maire

Il avait été prévu 20 000€ d'investissement pour les travaux de voirie sur le budget 2012, ces travaux concernaient l'aménagement des trottoirs, caniveaux et bordurages. Le titre de recette de la Communauté de Communes relatif à la participation communale nous est parvenu trop tard pour être réglé sur l'exercice 2012.

Selon l'Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Locales une commune peut liquider des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente.

A noter que le montant total et définitif des travaux de voirie 2012 est de 25 901,21€ (17 423,21€ + 8478€) tandis que le total des investissements inscrits 2012 est de 74 345,56€.

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de régler le titre émanant de la CCCC pour les travaux de voirie 2012 d'un montant de 8 478€.

Après délibération l'assemblée accepte à l'unanimité.

3 - Renouvellement convention d'assainissement technique dans le domaine de l'assainissement

Présentation par Madame le Maire

Le Conseil Général de la Somme effectue une mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif. La population (chiffres DGF) de la commune ayant légèrement été modifiée suite au nouveau calcul du potentiel financier en 2012 et afin de fixer les modalités de rémunération de cette assistance, il est demandé au conseil municipal de délibérer sur le montant de la rémunération versée par la commune pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention fixant la rémunération pour l'année 2013 à 199€.

4 - Entretien des espaces verts communaux

Présentation par Monsieur Flamant

En 2012, la tonte des grands espaces engazonnés de la commune a été confiée à l'entreprise BF Service.

Une concurrence a été faite pour l'entretien de ces espaces en 2013, 3 devis ont été demandés à des entreprises spécialisées sur la base suivante :

Tonte des parcelles engazonnées, y compris ramassage des feuilles toutes les 2 semaines du 15 avril au 30 novembre :

- Place du Petit Plachy
- Route de Conty
- Terrain entre le lotissement de la clé des champs - lotissement du Val de Selle ainsi que le terrain de jeux
- Pointe de l'Orée
- Hameau de Buyon
- Cimetière
- Espace vert anciennement feu de Saint-Jean, en bas à droite de la résidence la clé des champs

Deux entreprises ont répondu :

- Falize Blondel Paysagiste : 9 328,80€ TTC
- BF Service : 8 670€ TTC

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise BF Service et souhaite ajouter à l'ensemble des surfaces engazonnées du Petit Plachy le bas de la rue du Commandant André Dodart, à partir du numéro 26, coté pair uniquement.

De plus un devis a été demandé à BF Service pour l'égavage des arbres route de Beauvais le long de la résidence la Clé des champs.

Après délibération le Conseil Municipal accepte le devis d'un montant de 675€.

D'autre part, le Conseil Municipal décide l'achat d'une tronçonneuse élagueuse sur perche et va se renseigner quant à l'acquisition d'une tondeuse auto-portée ou auto-tractée en

remplacement de la tondeuse ISEKI, peu adaptée au travail demandé et coûteuse en réparation.

5 - Demande de reconnaissance maladie professionnelle d'un agent

Présentation par Madame le Maire

Suite à ses arrêts de travail pendant l'année 2012, Dany Daboval a fait une demande de reconnaissance en maladie professionnelle le 8 octobre 2012.

Le 17 janvier 2013, la Commission de réforme saisie à ce sujet a statué et donné un avis favorable à la reconnaissance de la maladie au service sachant que l'état de santé de l'agent est consolidé au 20 décembre 2012 avec un taux d'IPP de 10%.

Il appartient à l'autorité territoriale de décider si la maladie de M. Daboval est due à son activité professionnelle au regard de l'avis émis par la Commission de Réforme.

Après réflexion le Conseil Municipal décide de reporter sa décision et de consulter un avocat du droit social afin d'être mieux informé quant aux conséquences d'une reconnaissance d'une maladie contractée en service.

6 - Recours contre le PLU des consorts Hérent

Présentation par Madame le Maire

Les consorts Hérent ont adressé le 14 janvier 2013 aux membres du Conseil Municipal une proposition d'accord à l'amiable.

En effet ces derniers ont fait appel de la décision du Tribunal Administratif les déboutant du recours qu'ils avaient déposé contre le Plan Local d'Urbanisme de la commune adopté par délibération en date du 6 mai 2010.

Les consorts Hérent informent le Conseil Municipal que si leurs parcelles (AD66 et AD67, B14 et B15) sont classées constructibles lors de la révision du PLU, ils cesseront leurs actions en justice.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas répondre favorablement à la proposition d'accord amiable présentée par les consorts Hérent et que leurs parcelles seront étudiées au même titre que toutes les autres parcelles lors de la révision.

Un courrier stipulant cette décision leur sera adressé via l'avocat de la commune.

7 - Demande de dérogation zone AU du PLU

Présentation par Madame le Maire

Par courrier en date du 11 décembre 2012 les propriétaires des parcelles de la zone AU sollicitent une dérogation au Plan Local d'Urbanisme afin d'ouvrir à l'urbanisme cette zone.

Le Plan Local d'Urbanisme étant en révision, les membres du Conseil Municipal invitent les propriétaires des parcelles de la zone AU à inscrire leur demande de dérogation ou d'ouverture à l'urbanisation de leurs parcelles sur le cahier de concertation de la révision du PLU disponible à la mairie.

Un courrier leur sera adressé à cet effet.

Cette demande sera étudiée lors de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme.

8 - Subvention forain pour la fête du village (manège et pêche)

Présentation par Madame le Maire

Madame le Maire sollicite une subvention pour le forain lors de la fête du village qui installera le manège et la pêche d'un montant de 250€ (150€ + 100€ de bons pour le manège).

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de prévoir cette somme au budget 2013.

9 - Réunion du Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Selle du 14 décembre 2012

Présentation par Monsieur Jean-Paul VORBECK

Lors de cette réunion le projet de la station d'épuration a été présenté, il est demandé au cabinet en charge de sa conception de revoir certains aménagements car son prix global est supérieur à la moyenne du cout d'une station d'épuration.

Le projet du SIAVS ayant été classé en priorité 3 par le dernier programme de l'Agence de l'Eau, le Syndicat a demandé de déposer une dérogation afin de passer en priorité 2 voire 1 et d'obtenir ainsi des financements plus conséquents pour limiter le cout de la construction de la station et de ses réseaux sur la facture d'eau des administrés.

Le dossier de demande de dérogation est en cours d'achèvement.

Prochaine réunion du Syndicat le vendredi 15 février 2013.

10 - Communications et informations diverses

- Dans le cadre de l'habitat, Madame le Maire souhaite inscrire sur le registre des délibérations la mise à disposition de la parcelle AH54 (anciennement 1 rue du Commandant André Dodart) à la Communauté de Communes du Canton du Conty afin que celle-ci, qui a la compétence habitat, l'utilise pour construire des logements locatifs, comme prévu lors de l'acquisition du terrain.
Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette inscription sur le registre des délibérations.
- M. Normand présente à l'assemblée les travaux actuellement en cours par l'association de la rivière Selle. En effet la mise en place de clôtures le long de la selle, la création de deux abreuvoirs et le reprofilage de la berge ont débuté le lundi 4 février sur les parcelles AB1 et AB8.
- Madame le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de pose d'éclairage public au bout de l'allée des primevères ou en début de l'espace vert de la clé des champs afin de rendre plus sûre cette zone sombre.
Les membres du Conseil iront sur place afin de constater la pertinence de la demande.
- En décembre 2012 une plaque du plafond de l'église, en torchis, est tombée sur les premiers bancs. La Commission aménagement et sécurité des bâtiments

publics présidée par M. Normand se rendra sur place mardi 12 février afin de déterminer les travaux à réaliser.

- M. Flamant fait un point sur les préparatifs pour le repas des aînés qui aura lieu le 10 mars 2013. Les personnes qui ont eu 60 ans avant le 31 décembre 2012 ont été conviées avec leur conjoint.

M. Flamant et Mme Herbet proposent à l'assemblée de renouveler cette année un voyage organisé pour les jeunes du village le 1^{er} septembre 2013. Après réflexion le Conseil Municipal donne son accord de principe pour ce projet.

- M. Vorbeck informe l'assemblée que M. Crépin, ingénieur au service d'Amiens Métropole, a donné son accord pour venir présenter au Conseil Municipal l'opération « Zéro Phyto », opération qui s'inscrit dans le cadre de la protection de l'environnement.

L'assemblée, sensible envers cette démarche, autorise M. Vorbeck à prendre contact avec M. Crépin afin de retenir une date.

- L'opération SOM'PROPRE aura lieu les 2 et 3 mars 2013 en partenariat avec la Communauté de Communes du Canton de Conty et l'association des chasseurs en Somme. Un courrier va être adressé à l'association de chasse de Plachy-Buyon afin de la solliciter.

Sans autres remarques la séance est levée à 22h30.